

Séance du 22 septembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

OBJET

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE. Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléante de M. Jean-Marie GONDRY, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, M. Paul REMY suppléant de M. Roger LURIN, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

M. Arnaud PROIX, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 emploi d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargé de mission mobilités actives.

PERSONNEL -
Modification du tableau
des effectifs.

==

Rapporteur :
Mme la Présidente

Date de convocation :
16/09/21

Date d'affichage :
16/09/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votants : 71

Sous l'autorité du Directeur de l'aménagement et du développement des territoires, il sera rattaché au Pôle Transport et Mobilité et assurera comme mission principale la mise en œuvre opérationnelle des actions en faveur du vélo et des mobilités actives.

Ses missions principales consisteront à :

- finaliser et mettre en œuvre le Schéma Directeur Cyclable intercommunal et la politique cyclable,
- conduire les projets contribuant à enrichir l'offre de service de mobilité active,
- mettre en œuvre les actions dédiées aux modes actifs dans le Plan de Déplacements Urbains,
- animer et promouvoir les modes actifs,
- être référent du Pôle Transport et Mobilité sur les déplacements cyclables.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement avoir suivi une formation Bac +3 à Bac +5 dans le domaine de l'aménagement, de la mobilité et du développement durable.

Il devra posséder une expérience dans le domaine des modes actifs, en particulier des aménagements cyclables de la voirie et maîtriser les politiques de déplacement, notamment le cadre législatif et réglementaire.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'attaché et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'attaché territorial.

- 1 emploi d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargé de mission développement économique et innovation.

Sous l'autorité du Directeur du développement économique, il sera chargé de déployer la stratégie de développement économique de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois axée sur l'innovation et en particulier le volet robonumérique (Robotique & Numérique).

Ses missions principales consisteront à :

- accompagner et aider les porteurs de projets économiques en lien avec l'innovation (communication, financement, innovation, etc ...),
- mettre en place une démarche de détection des projets innovants pour implantation sur le territoire, en utilisant les outils de développement existant sur le territoire (pépinières, incubateur, partenariats, formation...) et accompagner les entreprises locales dans la détection et le montage de projets notamment en robonumérique,

- développer et animer les réseaux en lien avec l'innovation et la robotique au niveau local, régional, national et international,
- Coorganiser et coordonner des manifestations sur l'innovation et la robotique au sein de la Direction du développement économique du Saint-Quentinois (InnoRobo, IREX, Salon de la Robotique),
- intervenir ou participer à des conférences/salons sur l'innovation et la Robotique en France et à l'Étranger.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement disposer d'un diplôme de niveau Bac +5 en automatisme/robotique ou génie industriel.

Il devra maîtriser la méthodologie de projet et être bilingue anglais, y compris dans le domaine technique concerné.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'attaché et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'attaché territorial.

- 1 emploi d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargé de mission alimentation durable.

Au sein du service Mission développement durable, sa priorité sera de mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial, en réalisant un diagnostic du territoire et en veillant à la bonne définition du programme d'actions tout en mobilisant les partenaires, les élus du territoire ainsi que les habitants.

Ses missions principales consisteront à :

- réaliser un diagnostic territorial et établir la cartographie des acteurs du système alimentaire territorial,
- organiser et animer des réunions techniques partenariales et des comités de pilotage,
- organiser et élaborer le plan de communication en lien avec le Service d'information aux habitants, valoriser les actions territoriales via le partage d'expériences au niveau départemental, régional et national,
- contribuer à la définition du programme d'actions (stratégie alimentaire territoriale) en lien avec les partenaires et les élus,
- contribuer à la définition du programme d'actions (stratégie alimentaire territoriale) en lien avec les partenaires et les élus,
- assurer la transversalité et l'articulation de la démarche avec les autres directions de la collectivité (en charge du développement économique, de la cohésion communautaire, de l'Office de tourisme, de l'Aménagement...) et de la ville de Saint-Quentin (en charge de l'environnement et du développement durable).

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le

candidat retenu devra idéalement être titulaire d'un diplôme de niveau licence en environnement et développement durable.

Il devra maîtriser la conduite de projet et posséder des qualités d'animation et de communication ainsi que l'expérience de la pratique du travail en réseau.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'attaché et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'attaché territorial.

- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe pour exercer les fonctions de directeur adjoint du Centre technique d'agglomération.

Il organise et optimise le fonctionnement du Centre Technique d'agglomération en collaboration avec son Directeur.

Ses missions principales consisteront à :

- encadrer le personnel et assurer le fonctionnement de la direction en collaboration avec le Directeur,
- suppléer le Directeur et le remplacer pendant ses absences diverses,
- organiser, rédiger et maintenir à jour les processus, procédures et modes opératoires nécessaires au bon fonctionnement de la direction et à la constitution de son référentiel qualité,
- veiller en permanence au bon fonctionnement des équipements sur le site,
- planifier, suivre la réalisation des travaux et des interventions,
- aider les services de la direction dans le cadre de la préparation et de la rédaction des pièces techniques des marchés,
- assurer une veille intelligente des achats de la direction,
- veiller à la mise en place et au suivi des contrats de maintenance du site.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'un diplôme de niveau licence en administration des entreprises.

Il devra maîtriser les procédures de la commande publique et posséder une bonne culture technique (gestion parc véhicules, équipements des bâtiments...) ainsi qu'une expérience réussie sur un poste similaire.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de technicien principal de 2^{ème} classe et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives pour exercer les fonctions de maître-nageur.

Au sein du service de Gestion des équipements aquatiques, ses missions seront de mettre en œuvre la politique natatoire au sein des piscines communautaires, en surveillant et en enseignant les fondamentaux de la natation ainsi qu'en assurant les animations proposées par les structures.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives. Le candidat retenu devra être titulaire du Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de d'Éducation Populaire et du Sport, spécialisation Activités Aquatiques et Natation.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° et 3-4 de la loi du 26 janvier 1984.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'éducateur des activités physiques et sportives et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'éducateur des activités physiques et sportives.

Il convient également de créer les postes suivants permettant de satisfaire les besoins en contrats d'apprentissage :

- 1 poste de plombier-canalisateur pour la Direction du cycle de l'eau,
- 1 poste de développeur d'applications et 1 poste de technicien support informatique pour la Direction de l'innovation numérique et du management de l'information,
- 2 postes de soigneur animalier pour la Direction de l'environnement et du cadre de vie,
- 1 poste d'assistant immobilier pour la Direction des assemblées et des affaires immobilières.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions prévues au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210922-54266-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation